

Conditions et tarifs des locations de salle – Année 2018

	Ferme du petit pas		Hall de la lompretheque		Salle des associations de la lompretheque		Grande salle de la lompretheque
	lompretois	extérieurs	lomprétois	extérieurs	lomprétois	extérieur	
Vin d'honneur	150 €	250 €	300 €	600 €			Uniquement pour entreprises (caution 2000 €)
Repas	200 €	300 €					
Soirée	250 €	350 €					Prestataire extérieur 700 €
réunion	100 €	150 €	½ journée 100 € Journée 300 €	½ journée 100 € Journée 300 €			1 jour 1000 € 2 jours 1600 €
Week end (S/D)	400 €	600 €			100 €	150 €	

Un acompte de 50 % sera demandé à la réservation avec le contrat d'engagement au moins un mois avant la date d'utilisation.

LA CAUTION

L'utilisation des salles communales est subordonnée au versement d'une caution fixée 800 euros en 2 chèques :

- 50 euros pour le nettoyage si celui-ci doit être réalisé par le personnel communal
- 750 euros pour les dégradations occasionnées aux matériels ou au bâtiment

par chèque bancaire ou postal à l'ordre du Trésor Public, pour tous les utilisateurs.

La caution ne sera restituée qu'après l'état des lieux sortant et la vérification du matériel si aucune dégradation n'est constatée.

LOCATION DE MATERIEL

Le matériel peut être loué exclusivement aux habitants de la commune.

Le tarif est le suivant :

- 4 mange-debout 20 euros par jour
- Vaisselle de la ferme du petit pas 30 euros à condition qu'elle soit rendue propre